Ministry of Health

Office of the Deputy Premier and Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor Toronto ON M7A 1N3 Telephone: 416 327-4300 Facsimile: 416 326-1571 www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Bureau du vice-premier ministre et du ministre de la Santé

777, rue Bay, 5e étage Toronto ON M7A 1N3 Téléphone: 416 327-4300 Télécopieur: 416 326-1571 www.ontario.ca/sante



ARRÊTÉ DE TRANSFERT

PRIS EN APPLICATION DE LA PARTIE V DE LA LOI DE 2019 POUR DES SOINS INTERCONNECTÉS, L.O. 2019, CHAP. 5, ANN. 1

ATTENDU QUE:

- I. Le gouvernement a, en vue de réaliser le plan du gouvernement de mettre en œuvre un nouveau plan de prestation de soins de santé intégrés en Ontario, adopté la Loi de 2019 pour des soins interconnectés (la « Loi ») portant qu'une seule agence provinciale – Santé Ontario – assumera la responsabilité centralisée de la plupart des fonctions d'au moins vingt agences du secteur de la santé, notamment le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS du Centre-Toronto »);
- II. Le paragraphe 40 (1) de la Loi confère au ministre de la Santé (la « ministre ») le pouvoir de prendre un arrêté prévoyant le transfert de la totalité ou d'une partie des employés, des éléments d'actif, des éléments de passif, des droits et des obligations du RLISS du Centre-Toronto et d'autres agences emportées par le transfert à Santé Ontario:
- III. En vertu du paragraphe 40 (3) de la Loi, la ministre a remis à Santé Ontario et au RLISS du Centre-Toronto une lettre d'avis datée du 15 août 2019 pour les informer de son intention d'ordonner le transfert de parties du RLISS du Centre-Toronto à Santé Ontario;
- IV. La ministre souhaite maintenant ordonner, par arrêté, le transfert de certains employés du RLISS du Centre-Toronto à Santé Ontario, le transfert prenant effet le 2 décembre 2019.

PAR CONSÉQUENT:

- 1. En vertu du paragraphe 40 (1) de la Loi, la ministre ordonne que les employés du RLISS du Centre-Toronto qui occupent les postes mentionnés à l'annexe 1 ci-jointe soient transférés à Santé Ontario.
- 2. Le présent arrêté prend effet le 2 décembre 2019.

Christine Eliott

Ministre de la Santé

Fait le 28 novembre 2019

Annexe 1 : Postes du RLISS du Centre-Toronto transférés à Santé Ontario

Région	Nom du RLISS	Titre du poste
Toronto	RLISS du Centre- Toronto	VP, Stratégie, intégration et planification du
		système de santé
		VP, Finances et TI, directeur des finances
		VP, Clinique
		VP, Ressources humaines et communications
		Directeur/trice, Analytiques en matière de santé
		et innovation
		Directeur/trice, Qualité, sécurité et risque
		Directeur/trice, Gestion du rendement
		Directeur/trice, Ressources humaines
		Directeur/trice, Développement organisationnel
		Directeur/trice, Planification financière et
		information comptable
		Directeur/trice (principal(e)), Service des achats
		et installations
		Directeur/trice (principal(e)), Sous-région
		Directeur/trice (principal(e)), Sous-région
		Directeur/trice, Cheminement dans le système et
		planification de la capacité
		Directeur/trice, Administration du programme
		clinique
		Directeur/trice, Stratégie et planification
		VP, Qualité, performance et responsabilité